



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SECRETARIAT GENERAL

FB/VB/ok

ARRETE N° 26 - 12316

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-19 qui confère au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature aux responsables des services communaux ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2026-09/03-01 du conseil municipal du 30 mars 2026 portant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire ;

Considérant l'intérêt, dans le souci de la bonne marche de l'administration communale, d'accorder à Mme Atika BELKEBIR, Responsable de la Maison des droits, une délégation de signature pour toutes les correspondances relatives aux missions de médiation exercées au sein de la Maison des droits ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il est accordé sous la surveillance et la responsabilité du Maire à Madame Atika BELKEBIR, Responsable de la Maison des droits, une délégation de signature :

- pour toutes les correspondances relatives aux missions de médiation exercées au sein de la Maison des droits.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié au recueil des actes administratifs.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260410-26_12316-AR
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services de la mairie est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne ;
- Monsieur le Comptable des Finances Publiques de Meaux ;
- L'intéressée pour notification.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Villeparisis, le 31 mars 2026

Le Maire

Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260410-26_12316-AR
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026